



Tenue de travail imposée par l'employeur

Par **cubitus68**, le **30/06/2010** à **19:22**

Bonjour,

Je crois savoir qu'un employeur a le droit d'imposer une tenue à ses employés. Jusqu'à aujourd'hui rien ne nous était imposé mais cela est en passe de changer, pour soi-disant des questions de sécurité. Je travaille comme chauffeur poids lourd dans une entreprise de tp de plus de 50 salariés. En temps que chauffeur, je suis très rarement à pied sur les chantiers et mon camion n'est pas climatisé. A la vue de la chaleur actuelle, de la surface vitrée du camion qui intensifie la chaleur, de la température du moteur et du manque de climatisation, mon employeur peut-il tout de même me refuser le port du short ?